

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 17 juin 2019 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- M. Michel Croteau, Maire
- M. Yvan Duval, conseiller
- Mme Jocelyne Boivin, conseillère
- M. Clément Gignac, conseiller
- M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
- M. Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS:

- Mme Vivian Viviers, directrice générale
- Mme Roxane Ouellet, inspectrice municipale
- M. William Claveau, stagiaire

ABSENCE MOTIVÉE : M. Claude Tessier, conseiller

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2019 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale ;
7. Rapport de la directrice générale ;
8. Club nautique St-Louis ;
 - a. Cocktail d'ouverture et Souper des résidents ;
9. Dérogation mineure pour le 154 chemin Thomas-Maher ;
10. Adoption du deuxième projet de Règlement modifiant le règlement de zonage (2019-269);
11. Adoption du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) no 2019-268 ;
12. Travaux routiers chemin Thomas-Maher ;
13. Travaux (Ponceau chemin Mongrain) ;
14. Caméras aux bacs semi-enfouis ;
15. Budget – Club Nautique St-Louis;
16. Rapport Club Nautique St-Louis;
17. Rampe de mise à l'eau/utilisateur;

18. Stationnement Hôtel de Ville;
19. Déménagement de l'Hôtel de Ville ;
20. Approbation du règlement d'emprunt no 32-2019 de la RRGMRP décrétant un emprunt de 3 376 358 \$;
21. Autres sujets ;
22. Période de questions
23. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé tout en laissant le point 21 « Autres sujets » ouvert.

CA-057-2019 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2019

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 21 mai 2019.

CA-058-2019 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2019 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de mai 2019 ;
- Conciliation bancaire au 31 mai 2019;
- Rapport budgétaire pour le mois de mai 2019.

CA-059-2019 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de mai 2019 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de juin 2019.

CA-060-2019 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspectrice municipale

Mme Ouellet mentionne aux membres du conseil que pour le mois de mai, elle a émis 12 permis et certificats pour un montant total de 119 600 \$.

CA-061-2019 Sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspectrice municipale.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

Aucun point à discuter.

8. Club Nautique St-Louis

a) Cocktail d'ouverture et souper des résidents : M. Jean-Sébastien Sheedy rappelle aux personnes présentes que le Cocktail d'ouverture aura lieu le samedi 22 juin à 17h00 et le Souper des résidents le samedi 29 juin à 18h00. Des cartes sont encore en vente pour le souper auprès de Mme Viviers à l'Hôtel de ville au coût de 75 \$ et une nouvelle formule a été instaurée cette année soit Surf and Turf.

9.- Dérogation mineure pour le 154, chemin Thomas-Maher

Une demande de dérogation mineure pour la construction d'une terrasse qui empièterait dans la bande riveraine a été présentée au CCU et celui-ci l'a étudiée et fait ses recommandations au Conseil municipal.

1. **Considérant que** cette dérogation mineure consiste à permettre la construction d'une terrasse sur pilotis empiétant de 15,0 m.c. à l'intérieur de la bande de protection de 15 mètres du lac ainsi que de la marge de construction arrière en conformité à l'article 51 et 54 du règlement de zonage 2017-250.

2. **Considérant que** cette demande doit recevoir l'acceptation du Conseil municipal, conformément aux dispositions du règlement numéro 2010-213 régissant les dérogations mineures;

3. **Considérant** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil en vient à la conclusion qu'on ne peut accorder de dérogation mineure pour cette construction et que la propriétaire doit se conformer à la réglementation municipale.

La propriétaire précise que c'est dangereux pour ces petits-enfants à cause des différents paliers. Le Maire réplique en disant que ces constructions sont interdites sur la rive même si c'est en porte-à-faux.

CA-062-2019 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, le Conseil rejette la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété du 154, chemin Thomas-Maher et informe la propriétaire qu'elle doit se conformer à la réglementation municipale.

10.- Adoption du deuxième projet de Règlement modifiant le règlement de zonage (2019-269)

Le conseiller M. Jacques Tessier dénonce un conflit d'intérêt et sort de la salle.

Le Maire M. Michel Croteau mentionne que deux résidents offrent des services de déneigement et ont des terrains assez grands pour pouvoir entreposer leurs véhicules.

- 1) On pouvait créer un amendement pour créer un usage additionnel ;
- 2) On pouvait également amender le règlement de zonage pour ajouter un usage additionnel ;

Le 2^e projet de règlement est pour accepter un usage additionnel à l'habitation. On permet deux usages additionnels soit déneigement et entretien paysager . Il y a 19 zones sur le territoire. On permet un ajout de 150 m.c. soit un maximum de 350 m.c. de bâtiments accessoires. Ça prend un terrain de 2 500 m.c. et on interdit l'entreposage extérieur.

- Permis d'occupation annuel : 100,00 \$
- Aucun affichage, aucune enseigne

Actuellement il n'y a aucun problème de pollution.

CA-063-2019 Sur proposition de M. Clément Gignac, appuyée à l'unanimité, le Conseil adopte le deuxième projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage (2019-269), tel que rédigé.

11.- Adoption du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) no 2019-268.

Le Maire, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) no 2019-268.

Une copie du Règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil lors de la présentation de l'avis de motion, conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*, les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2019-268 et renoncent à sa lecture.

CA-064-2019 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) no 2019-268, tel que rédigé.

ADOPTÉ

12.- Travaux routiers chemin Thomas-Maher

Le Maire, M. Michel Croteau mentionne qu'un mandat a été donné aux ingénieurs pour évaluer les travaux à faire sur le chemin Thomas-Maher et nous attendons un rapport. Les travaux pourraient être faits en deux étapes. Il y a des travaux urgents à faire à court terme à trois endroits particuliers et on verra à l'automne pour les autres travaux suivant les budgets.

13.- Travaux (Ponceau Mongrain)

Ces travaux font partie des priorités à faire à court terme.

14.- Caméras aux bacs semi-enfouis

Le Maire mentionne que les gens ne sont pas respectueux et déposent toutes sortes d'objets aux bacs semi-enfouis même quand les bacs sont pleins. Nous avons essayé de sensibiliser les gens par différents articles dans le journal, par des affiches mais rien n'y fait. Nous sommes actuellement à installer un système d'alarme à l'Hôtel de ville ainsi qu'à la barrière du Club Nautique avec des caméras et nous songeons à en installer également aux deux abris postaux afin de pouvoir émettre des constats aux personnes qui seront prises en défaut.

15.- Budget – Club Nautique St-Louis

Ce point est reporté à une prochaine rencontre.

16.- Rapport Club Nautique St-Louis

La peinture extérieure est terminée au Club et quelques petits travaux sont à effectuer à l'intérieur avant l'ouverture du Club.

17.- Rampe de mise à l'eau/utilisateur

Le Maire rappelle qu'il est interdit de laisser les remorques sur le chemin donnant accès à la rampe de mise à l'eau. De plus, c'est la dernière année que nous pourrons utiliser la clé pour avoir accès à la barrière. Les clés seront remplacées par des puces avec un contrôle par ordinateur.

18.- Stationnement Hôtel de ville

Il faudrait ajouter des affiches pour l'interdiction de laisser des remorques et camions sur le stationnement de l'Hôtel de ville.

19.- Déménagement de l'Hôtel de ville

Le déménagement est maintenant complété et tout est fonctionnel. Il ne manque que les meubles pour la salle du Conseil qui sont en commande et devraient être livrés dans les 2 ou 3 prochaines semaines.

20.- Approbation du Règlement d'emprunt no 32-2019 de la RRGMRP décrétant un emprunt de 3 376 758 \$

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la cellule d'enfouissement numéro 2 sera remplie au maximum de sa capacité au plus tard à l'été 2020, la Régie doit entreprendre des démarches en vue de la réalisation de travaux de construction d'une nouvelle cellule d'enfouissement (cellule numéro 3) au lieu d'enfouissement technique de Neuville sur les lots 3 706 438 et 3 706 439;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a adopté un règlement d'emprunt de 3 376 758 \$ pour la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par la secrétaire-trésorière de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

- 1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités ;
- 2- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CA-065-219 Sur proposition de M. Jacques Tessier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Ville de Lac-Saint-Joseph approuve le règlement d'emprunt numéro 32-2019 de 3 376 758 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 18 avril 2019.

21.- Autres sujets :

a) **Marnage du lac :** M. Yvan Duval informe les citoyens que les pourparlers avec le ministère de l'Environnement se continuent suite à la rencontre de l'été dernier quant à la baisse du niveau du lac en septembre.

Le ministère a admis que les données n'étaient pas à jour et vont refaire un relevé durant l'été et nous transmettra un rapport au printemps prochain. Il nous tiendra au courant mais confirme qu'ils ne lâcheront pas et continueront leurs démarches auprès du ministère.

b) **Boîtes à livres** : Mme Jocelyne Boivin explique que les boîtes à livres seront prêtes sous peu et seront installées près de l'Hôtel de Ville et aux deux abris postaux. Elles seront démontées durant la saison hivernale.

c) **CBJC** : Mme Boivin mentionne également que la CBJC continue à faire le suivi concernant la Renouée du Japon. Elle fera également la vérification de tous les terrains autour du lac pour voir s'il y a des plantes envahissantes.

CA-066-2019 Il est proposé par Mme Jocelyne Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la directrice générale à signer les documents avec la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier pour adhérer au Projet d'inventaire des plantes exotiques envahissantes (PEE) en bordure du lac Saint-Joseph, en collaboration avec les villes de Fossambault-sur-le-Lac et Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, au coût de 17 845 \$ réparti comme suit :

**10 000 \$ subventionné par la Fondation de la faune du Québec (FFQ),
3 045 \$ contribution de la CBJC et
4 800 \$ payé par les trois villes soit 1 600 \$ chacune.**

Le Conseil autorise également le personnel de la CBJC, dans le cadre du projet d'inventaire des PEE, à circuler sur les terrains privés de la ville, au même titre que l'inspecteur en bâtiments et en environnement, ainsi qu'à se stationner sur les rues du territoire de la ville.

17.- Période de questions.

Rien à ajouter

18.- Levée de la séance

La séance est levée à 21h05.

CA-067-2019 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 21h05.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière